

MAIRIE DE SEDZERE
Tél. : 05.59.68.33.71
Fax. : 05.59.68.32.23

2020/04

VOTANTS : 10
POUR : 10
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du 4 février 2020

Présents : MM. Larroze, Garnier, Loste-Bordenave, Tractère, Lacombe, Garcia,
Castaing, Lestrade, Cassou, Szpekowski.
Secrétaire : M. Szpekowski.

Objet : Dénomination d'un chemin rural.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L.2213-1 ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la dénomination d'un chemin rural desservant une maison destinée à être prochainement réhabilitée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE que le chemin rural ci-après désigné par le numéro sous lequel il figure au plan annexé à la présente délibération recevra la dénomination suivante :

Numéro Plan	Dénomination
45	CHEMIN DE LOUÉ

Ainsi fait et délibéré comme dessus,
Pour extrait certifié conforme,
A Sedzère, le 4 février 2020.

Le Maire,
Lucien LARROZE





Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 05/02/2020
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 05/02/2020

Accusé de réception

Nom de l'entité publique	Commune de SEDZERE
Numéro de l'acte	2020_04
Nature de l'acte	DE - Délibérations
Classification de l'acte	3.5 - Autres actes de gestion du domaine public
Objet de l'acte	Dénomination chemin rural
Statut de la transmission	8 - Reçu par Contrôle de légalité
Identifiant unique de télétransmission	064-216405167-20200204-2020_04-DE
Date de transmission de l'acte	05/02/2020
Date de réception de l'accuse de réception	05/02/2020